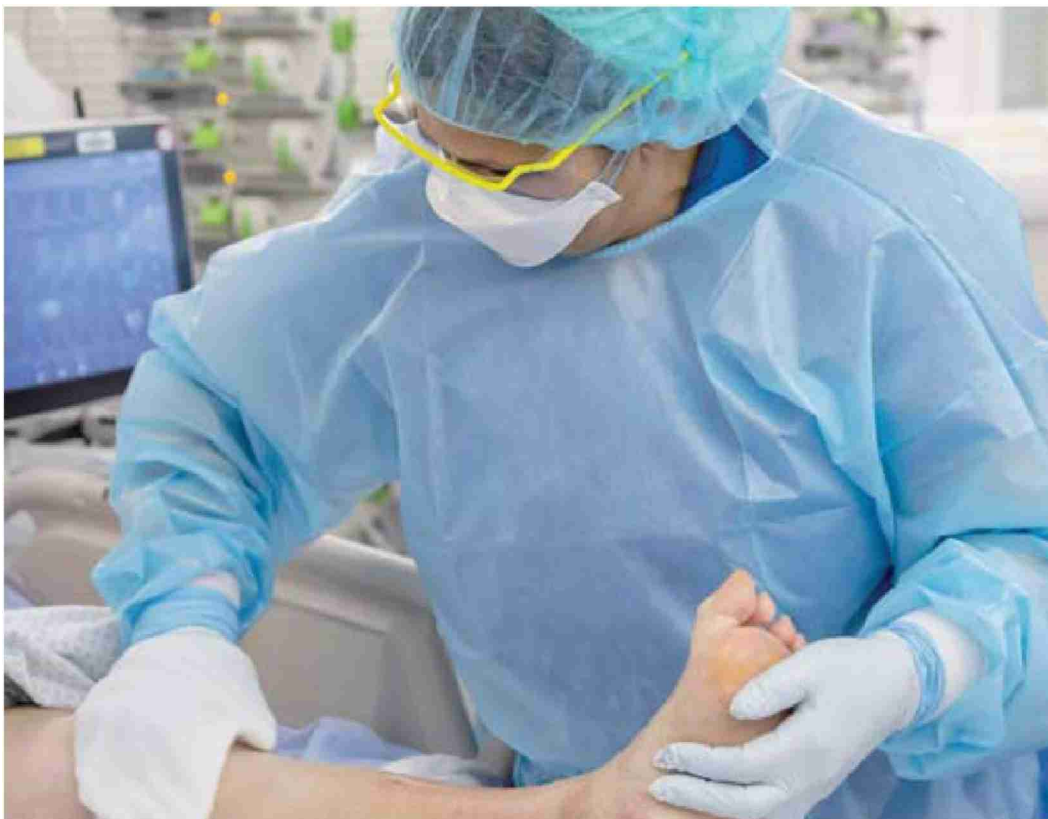


Au travail au péril de leur vie

CORONAVIRUS De nombreuses personnes à risque travaillent malgré le danger. Les syndicats demandent au Conseil fédéral de les protéger.

PAR IGOR CARDELLINI



Selon le Conseil fédéral, les personnes vulnérables doivent aller travailler, pour autant que des mesures de protection soient prises. KEYSTONE



Proche de la retraite, Joséphine Robin est vulnérable au Covid-19, selon les critères de la Confédération (avoir plus de 65 ans ou souffrir d'un cancer, de diabète, d'hypertension, de faiblesses immunitaires, d'une maladie cardiovasculaire ou respiratoire). Elle souffre d'asthme et d'hypertension, mais malgré cela, elle est contrainte de se rendre au travail, la peur au ventre. Son employeur, un EMS du canton de Fribourg, exige qu'elle soit présente. Ceci alors que des résidents sont testés positifs au coronavirus.

Son cas n'est pas isolé, à en croire Beatriz Rosende, secrétaire centrale au Syndicat des services publics (SSP). «Nous avons reçu énormément d'appels de personnes à risque, très inquiètes, actives dans la santé, des dizaines en particulier dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud», note la syndicaliste.

«C'est incohérent»

Le secteur de la santé, où la proximité avec les malades est grande, est en première ligne. Et ce sont souvent des femmes (nettoyeuses, aides-soignantes, infirmières) d'un certain âge, en situation précaire et craignant de ne pas retrouver de poste de travail, qui affrontent ces risques.

Au début de la pandémie, les plus vulnérables pouvaient rester chez eux sur déclaration, l'employeur pouvant exiger un certificat. Mais, dans son ordonnance du 20 mars, le Conseil fédéral est revenu en arrière: les personnes à risque ne pouvant pratiquer à distance doivent continuer de se rendre au travail

pour autant que les mesures d'hygiène et de distance sociale (deux mètres) soient appliquées. «C'est incohérent. Comment voulez-vous maintenir cette distance quand vous soignez des gens? D'un côté, le Conseil fédéral demande aux personnes vulnérables de ne pas sortir faire leurs courses et de l'autre, il les remet au travail alors même que cela peut avoir des conséquences gravissimes», relève Beatriz Rosende.

A Fribourg, Catherine Friedli, secrétaire syndicale au SSP, rapporte un nombre important de cas d'employés d'EMS dont les employeurs requièrent la présence, bien qu'ils soient munis d'une attestation. «C'est très problématique au vu du manque de matériel de protection. Même si ces personnes peuvent être affectées à d'autres tâches, le danger est patent. Leur seule option est, dès lors, d'obtenir un certificat d'arrêt de travail, que leur patron ne peut pas contester.»

Dans le canton de Vaud, Vanessa Monney, du SSP, estime que l'appel du syndicat aux EMS a globalement été entendu. «Nous les avons contactés pour souligner qu'il n'est pas possible de respecter les conditions fixées au vu de la nature du travail», explique la secrétaire syndicale, qui note, toutefois, des différences d'attitudes des employeurs. Certaines fois le retour au travail est exigé avec d'autres tâches à exécuter, comme cette animatrice à qui on demande de faire de la logistique.

L'Hôpital intercantonal de la Broye a connu des tensions, car le service de médecine du personnel n'a pas validé des attesta-

tions fournies par des médecins. A Genève, des pressions sur des employés fournissant des soins à domicile ont été rapportées au SSP.

Secteur privé pas épargné

Le secteur logistique n'est pas épargné. «Nous recevons des plaintes concernant une entreprise qui ne prendrait pas les précautions nécessaires», indique Aymen Belhadj, chez Unia Vaud. «Pour à peu près un tiers des entreprises de logistique, il n'est pas clair si les plus vulnérables doivent rester chez eux ou non. Une personne travaillant pour une grande entreprise a été infectée il y a une semaine. Elle est, aujourd'hui, chez elle et craint pour sa vie», informe Roman Künzler, responsable transports et logistique chez Unia. Souvent ces salariés n'osent pas faire intervenir le syndicat de peur d'être sanctionné ou licencié. Dans le commerce de détail, selon Unia, il semblerait que la consigne pour les employés vulnérables chez Coop et Migros soit toujours de rester à la maison, sauf quelques cas isolés. «En revanche, on nous a rapporté des retours au travail chez de plus petits détaillants ou des boulangeries», indique Arnaud Bouverat (Unia).

Face à cette situation, Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse, a dit, hier, que le Conseil fédéral «a pris une mauvaise décision et qu'il doit la corriger.» L'USS demande que des mesures soient prises pour les personnes vulnérables et les femmes enceintes.



L'USS pose ses conditions

Pour éviter les problèmes sociaux et des dégâts économiques trop importants, les salaires doivent être garantis et les licenciements évités, plaide l'Union syndicale suisse. Cela représente le meilleur programme conjoncturel pour toute stratégie de sortie de crise. L'USS comme le reste de la Suisse attend les stratégies de sortie de crise que devrait annoncer le Conseil fédéral aujourd'hui. L'USS regrette, à ce stade, un manque de cohérence. Il s'agit de trouver une solution pour les salariés particulièrement vulnérables face au virus, a plaidé Pierre-Yves Maillard, le président de l'USS, hier à Berne, en vidéo-conférence.

Le coronavirus va représenter une menace pendant un certain temps encore. «Il n'est pas acceptable que les mesures de lutte contre la contagion ne soient appliquées qu'insuffisamment sur les lieux de travail. C'est un obstacle pour la reprise à plein de l'activité économique», estime l'USS, qui est ouverte à une défi-

inition plus précise des critères de vulnérabilité. Revenant à la situation économique dans son ensemble, l'économiste Daniel Lampart s'inquiète. «Entre fin mars et le 9 avril, 10 000 personnes de plus se sont retrouvées au chômage. Lors des récessions précédentes, nous avons connu des hausses mensuelles de 4000 personnes.» Et un récent sondage d'Economiesuisse révèle que 30% des entreprises ont l'intention de licencier des employés au cours des deux mois à venir.

Pour les salariés à revenus faibles ou moyens, l'USS plaide pour de nouvelles mesures comme une garantie de paiement de leur salaire à 100% ou une réduction des primes d'assurance maladie, financée par la Confédération. Parallèlement, les entreprises qui recourent au chômage partiel doivent s'abstenir de licencier ou de payer des dividendes. Les travailleurs proches de l'âge de la retraite devraient bénéficier d'une protection accrue contre le chômage. **ATS**